

Compte-rendu de la réunion du Département Production Réalisation du 24 novembre 2022 à 20 heures.

La réunion du 24 novembre 2022 fut entièrement consacrée à l'éco production, ses impacts et mises en application dès le stade de la production. A cette occasion, Pauline Gil, chargée d'éco production et représentante adjointe du département Production Réalisation, est intervenue afin d'offrir aux personnes présentes un retour d'expérience concret.

1. Le rôle d'éco manager

Dans un premier temps, Pauline Gil revient sur son parcours et comment elle est arrivée à occuper le poste d'éco manager sur les tournages. Bien que ce poste n'existe pas encore officiellement, elle est de plus en plus sollicitée par les productions pour mettre en place un plan d'action afin de permettre aux tournages d'être plus éco-responsables. Cela passe tout d'abord par un travail de sensibilisation auprès des productions et de leurs équipes techniques, le rôle de Pauline étant avant tout de les accompagner dans cette démarche afin que la transition vers toujours plus d'éco-responsabilité soit la plus aisée possible. In fine, l'objectif sera ensuite de récolter suffisamment de données pour établir les bilans carbone et écologique. L'objectif de ces bilans étant de pouvoir identifier les leviers et freins rencontrés par la production et ainsi offrir une plus grande visibilité aux équipes.

2. Le Plan "Action" du CNC

Pauline présente le plan d'action du CNC en faveur de l'éco production. Afin d'accompagner la filière dans sa transition écologique et énergétique, le président du CNC a annoncé en juin 2021 le lancement du *Plan Action !*, un plan de politique publique de transition écologique et énergétique des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et des industries techniques. En 2020, le CNC a réuni un groupe de réflexion composé de 4 experts environnementaux : Marie Carrega, Aurélien Bigo, Clémence Lacharme et Maxime Efoui-Hess.

Pendant six mois, ces experts ont travaillé autour de quatre thématiques au cœur des enjeux environnementaux : les moyens techniques ; la mobilité ; l'approvisionnement et la gestion des déchets ; les enjeux numériques. Ces thématiques touchent l'ensemble des acteurs : de la formation des professionnels aux problématiques de déplacement du public (lors d'une projection ou d'un festival) en passant par le cœur de l'activité de création (la production et post-production), ainsi que la promotion et la diffusion des œuvres.

À partir de leurs recommandations, le CNC a élaboré un plan inédit qui se déploie sur trois ans, de 2022 à 2024 :

- 2022 : l'année de l'incitation des professionnels à s'engager dans une transformation durable de leur activité,
- 2023 : définition de nouvelles règles,
- 2024 : mise en œuvre de nouvelles obligations notamment en termes de contreparties aux aides publiques

Trois grandes actions ont été définies pour mener à bien cette politique : l'observatoire de la transition écologique, la formation initiale aux enjeux de l'éco-production et le dépôt d'un double bilan carbone. L'Observatoire de la transition écologique a pour objectifs de produire et collecter des données afin de les analyser et d'effectuer un suivi efficace de l'impact environnemental de la filière. En 2022, le CNC a produit deux études et une troisième a été lancée :

- L'audit énergétique et la gestion des déchets des salles de cinéma avec le cabinet ENEOR : cette étude a été réalisée auprès de 14 salles représentatives du parc d'exploitation cinématographique français et présentée le 8 juin 2022 lors d'une conférence de presse aux professionnels.
- Un sondage visant à estimer la maturité de différents corps de métiers du secteur en matière d'enjeux climatiques. Ce questionnaire a été adressé à des producteurs, distributeurs, studios et exploitants et s'est soldé par les réponses de près de 1 000 répondants.
- Une étude sur l'impact environnemental des studios de tournage de cinéma (audit énergétique et bilan des émissions de gaz à effet de serre) est en cours avec le groupement Oxalis (La Base, Secoya et EKODEV) dont les résultats sont prévus courant 2023.

Afin d'accélérer la transition environnementale des métiers qu'il touche, le CNC a missionné le groupement La Base, Secoya et le Bureau des acclimatations pour concevoir un module de sensibilisation aux enjeux climatiques et à la production responsable des œuvres à destination des étudiants de première année d'école de cinéma, audiovisuel et autres arts de l'image animée et de leurs enseignants.

Ce module pensé de manière interactive et pédagogique est conçu en 3 parties : les grandes notions du changement climatique, les impacts de la filière sur l'environnement et les leviers d'action sous forme de cas pratiques. Le CNC a pour ambition de former 6 000 étudiants sur les 4 prochaines années en proposant gracieusement ce module aux écoles. Pour mener à bien ce projet, le CNC a reçu le soutien de BNP PARIBAS et AUDIENS.

Les organismes chargés de délivrer les formations sur tout le territoire auprès des étudiants sont ECOPROD, L'ÉVEILLEUR et ELEMEN'TERRE.

Le bilan prévisionnel de l'empreinte carbone engendrée par la production de l'œuvre devra être déposé lors de la remise du devis de production et le bilan définitif de l'empreinte carbone devra être transmis lors de la remise du coût définitif de production. Cette mesure s'applique aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles en prise de vue réelle (fiction et documentaires) : longs métrages, courts métrages, séries, unitaires. Le calcul de l'empreinte carbone devra être réalisé à partir d'outils homologués par le CNC et donc conformes au protocole d'homologation fixé par décision du président du CNC. En octobre 2022, le CNC a lancé un appel à homologation des outils de calcul de l'empreinte carbone des œuvres cinématographiques et audiovisuelles dont l'objectif est de permettre aux éditeurs d'outils de déposer une demande d'homologation pour s'inscrire dans le calendrier des obligations futures. Ainsi, les éditeurs peuvent proposer leurs services aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel soumis à la nouvelle éco-conditionnalité progressive des aides. Les premiers outils homologués ont été annoncés en mars 2023.

Source : CNC

3. Le bilan carbone

A l'heure actuelle, on ne sait pas encore quels outils le CNC va valider pour dresser un bilan carbone dans le cadre de son plan "ACTION". Pauline en profite pour montrer un exemple d'outil servant à établir un bilan carbone. Elle détaille les informations qui doivent être rentrées dans le calculateur carbone. De nombreuses informations peuvent être récoltées directement auprès des techniciens dont l'implication dans la démarche d'éco-production est indispensable. D'autres catégories du calculateur relèvent de l'ordre du devis. D'où la nécessité pour l'éco manager d'être intégré au sein du département Production et non régie sur un tournage. Cela lui permet de récolter plus facilement des données et de mieux représenter la production dans cette démarche d'éco production. La partie consacrée aux déplacements est la plus compliquée à remplir dans le calculateur carbone. Pauline explique ce qui distingue le bilan carbone du bilan écologique. L'un relève du quantifiable, l'autre moins. Sont ensuite évoqués les impacts des déchets sur un tournage.

4. Les bonnes pratiques sur les tournages

Un échange a ensuite lieu entre ce qui est quantifiable et ce qui ne l'est pas en termes de consommation d'énergie notamment. Pauline explique que son rôle est aussi de proposer des alternatives aux techniciens. Un échange a ensuite lieu sur les différentes initiatives en faveur de la consommation d'énergie. Le [site de l'ADEME](#) fournit de nombreuses informations. Pauline insiste sur la nécessité pour les techniciens de participer activement à cette démarche écoresponsable. Est ensuite évoquée la question de la restauration sur les plateaux de tournage et les bonnes pratiques qui se mettent petit à petit en place. Pascal Metge revient ensuite sur la nécessité d'optimiser aussi les temps de préparation pour limiter les consommations excessives de données. Le CNC a mis en place des formations de

sensibilisation à l'éco production pour toutes les branches audiovisuelles.

Du côté des écoles, Des formations sont en cours pour les étudiants en cinéma notamment à la FEMIS qui a demandé à Valérie Valero, décoratrice et représentante du département Décors, Costumes & Accessoires de la CST, d'animer des cours d'éco production pour les étudiants en 1ère année. Elle remarque une vraie demande de la part des étudiants d'être sensibilisés sur ces questions. Valérie détaille les bonnes pratiques qu'elle a mise en place pour la décoration ainsi que les initiatives type ressourceries qui commencent à ouvrir un peu partout en France notamment à Toulon et Marseille. Parmi les heureuses initiatives, on notera l'association Les 3 portes permettant de récupérer portes, fenêtres et feuilles à décors. Son créateur, Philippe Boulenuar, parle de la nécessité de créer ou plutôt recréer des concepts comme les feuilles à décors. Il souligne le fait que ces nouveaux usages vont nécessiter des moyens et des temps de préparation supplémentaires. Il revient sur les freins et leviers inhérents à l'usage des feuilles à décors.

La réunion se poursuit par de nombreux retours d'expériences lesquels permettent d'apporter un éclairage supplémentaire sur les bonnes pratiques à mettre en place en termes d'éco production. Ces échanges sont également l'occasion d'insister sur l'importance de l'implication du pôle artistique - dont le réalisateur- et des chefs de postes dans cette démarche.

5. CONCLUSION

Les adhérents présents reviennent sur ce qui les freinerait ou au contraire les aideraient à opter pour davantage d'écoresponsabilité sur leurs tournages. La formation et la transparence sont au centre des échanges qui suivent et concluent cette réunion extrêmement dense au cours de laquelle chacun a pu faire part de ses attentes, ses craintes et donner de nombreuses pistes de réflexion.